Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-2025_126-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
9 décembre 2025
Affichage :
Du 21 décembre 2025 au 21 février 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 9 décembre 2025, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRÉSENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA, Calixte TIENDREBEOGO
ABSENTS EXCUSÉS : Laëtitia GAUTIER, Anne JOUET, Frédéric GOURDAIS, Farida AMOURY

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Anne JOUET a donné pouvoir à Dominique JACQ, Laëtitia GAUTIER a donné pouvoir à Sylvie BERNARD, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD, Farida AMOURY a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Dominique JACQ
SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2025-126 : FINANCES.SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE LA CONTERIE Participation financière 2025

Rapporteur : Mme Sylvie BERNARD, 5eme Adjointe en charge de l'éducation

Vu l'avis de la commission « Finances Ressources Humaines » en date du 8 décembre 2025,

Par délibération n°23-2024 du 4 décembre 2024, le conseil syndical intercommunal avait décidé d'une avance sur participation des communes pour commencer l'année 2025.

Par délibération n°13 - 2025 du 30 avril 2025 un solde de participation 2025 a été appelé en avril 2025 sur la base du montant total de la participation 2024, soit un montant de 1 585 000 €.

Après études, une participation supplémentaire des communes est nécessaire d'ici la fin de l'année 2025 pour un montant de 360 000 €. En effet, ce montant découle de 106 000 € de charges supplémentaires et de 255 000 € de recettes en moins.

En plus de la participation actuelle, à cela s'ajoute là participation supplémentaire de 360 000€, soit un total de 1 945 000 €.

Plusieurs scénarios de participation des communes pour la fin de l'année 2025 ont été évoqués. Cependant, au vu du déficit, il est retenu une participation nécessaire des communes de 360 000 € afin de ne pas reporter les déficits cumulés depuis la covid sur le prochain mandat, soit la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-2025_126-DE

Commune	Pondération	%	Montant 2025 déjà versé	Montant restant à percevoir	Total Participation 2025
Bourgbarré	16	4.03%	63 875.50€	14 508.00€	78 383.50€
Bruz	95	24.57%	389 434.50€	88 452.00€	477 886.50€
Chartres	90	23.11%	366 29350€	83 196.00€	449 489.50€
Chavagne	17	4.42%	70 057.00€	15 912.00€	85 969.00€
Corps Nuds	10	2.62%	41 527.00€	9 432.00€	50 959.00€
Laillé	20	5.13%	81 310.50€	18 468.00€	99 778.50€
Noyal-Chatillon	42	10.86%	172 131.00€	39 096.00€	211 227.00€
Orgères	18	4.77%	75 604.50€	17 172.00€	92 776.50€
Pont-Péan	**18**	**4.72%**	**74 812.00€**	**16 992.00€**	**91 804.00€**
Saint Armel	7	1.89%	29 956.00€	6804.00€	36760.50€
Saint Erblon	14	3.60%	57 060.00€	12 960.00€	70 020.00€
Vern/seiche	40	10.28%	162 398.00€	37 008.00€	199 946.00€
TOTAL		**100.00%**	**1 585 000.00€**	**360 000.00€**	**1 945 000.00€**

Après en avoir délibéré et avec 19 voix POUR, 1 voix CONTRE (Antoine SIMONNEAU) et 1 ABSTENTION (Anthony BOSSARD), le Conseil municipal:

APPROUVE la participation complémentaire de 16 992 € au titre de 2025 pour le syndicat de piscine de la Conterie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 décembre 2025
Le Maire,
Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine